

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

*
Ancienne Gare - Place Faure-Marchand
17390 LA TREMBLADE

*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 05 MARS 2019

AFFICHÉ LE 06 MARS 2019

CS-190305-02

Nombre de membres :

- En exercice :	14
- Présents :	10
- Absents :	04
- Pouvoirs :	00

CS-190305-02 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

L'an deux mil dix-neuf, le cinq mars à quatorze heures trente, le Comité syndical dûment convoqué le vingt-cinq février deux mil dix-neuf, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

LES PRÉSENTS :

- M. Jean-Pierre TALLIEU (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Michel PRIOUZEAU (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Gilles SALLAFRANQUE (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Roger GUILLAUD (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Thierry SAINTLOS (S)
Suppléant de M. GRIOLET Noël Vincent Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Dominique TONNAY (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Mickaël VALLET (T) Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- Mme. Fabienne AUCOUTURIER (T) Conseil départemental
- Mme Marie-Pierre QUENTIN (T) Conseil départemental
- M. Pascal FERCHAUD (T) Conseil départemental

LES ABSENTS :

- M. François PATSOURIS (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Vincent BARRAUD (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Jacques LYS (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Maurice Claude DESHAYES (T) Communauté de Communes du Bassin de Marennes

EN PRÉSENCE DE :

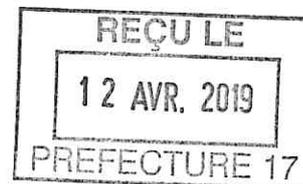
- M. CHEVALIER Pierre-Yves Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre

° ° ° °

Secrétaire de séance : SAINTLOS Thierry

° ° ° °

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE
DE LA SEUDRE
COMITÉ SYNDICAL DU 05 MARS 2019**



CS-190305-02 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

Après avoir entendu le rapport établi par Monsieur Jean-Pierre Tallieu, Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

Vu le compte administratif de l'exercice 2018 du syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre,

Considérant que l'arrêté des comptes d'un syndicat mixte est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif et sur le compte de gestion du receveur,

À l'unanimité des présents le Comité syndical a élu M. Michel PRIOUZEAU pour assurer la Présidence concernant le vote du compte administratif 2018 établi par M. Jean-Pierre TALLIEU Président. Ce dernier quitte temporairement la séance pendant la phase du présent vote.

LE COMITE SYNDICAL

- après en avoir délibéré,

D É C I D E

- d'approuver le compte administratif 2018 du budget du syndicat mixte des ports de l'estuaire de la seudre, lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de l'exercice budgétaire 2018

INVESTISSEMENT

Résultats antérieurs reporté	=	0	
Recettes réalisées	=	57 588,44 €	
Dépenses réalisées	=	44 022,13 €	
 Solde d'exécution cumulé (résultat comptable)	 =	 13 566,31 €	

Restes à réaliser recettes	=	0
Restes à réaliser dépenses	=	12 217,35 €

Budget primitif 2019	besoin de financement : (déficit cumulé)	=	
Budget primitif 2019	excédent de financement : (excédent cumulé)	=	1 348,96 €

FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées	=	313 088,86 €
Dépenses réalisées	=	106 922,50 €
Résultats antérieurs reportés	=	
 Résultat à affecter : (cumulé)	 =	 206 166,36 €
Restes à réaliser Recettes	=	
Restes à réaliser Dépenses	=	16 601,30

- de constater, aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

Le Président du Syndicat
Mixte des ports de l'Estuaire
de la Seudre,



Jean-Pierre TALLIEU